

Il est possible de recevoir différents envois de la part de la Ville : infolettres du conseil, Infra secteur Est, activités de loisirs et culture, procès-verbaux des séances, avis publics et ordres du jour. Tenez-vous au courant de ce qui vous intéresse, [abonnez-vous](#) !

L'infolettre de votre conseil municipal est la voix du conseil vers les citoyens. Voici les faits saillants de la séance publique du 19 mars 2025.

Administration

Les dépenses mensuelles totalisent 420 882 \$. Les montants principaux sont :

- 145 925 \$ à la MRC du Roussillon pour notre quote-part administrative pour l'année fiscale 2025 et les trois types de collectes de janvier à mars;
- 79 963 \$ à la firme Tetra Tech pour le projet Infra secteur Est, un montant subventionné à un minimum de 65 %;
- 39 370 \$ à l'entreprise 9403-0749 Québec Inc. pour le premier paiement du service de déneigement à compter du 16 février 2025;
- 32 937 \$ à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour la mise à niveau de la gouvernance de l'information exigée par la Loi 25 visant à renforcer la protection des informations personnelles des utilisateurs.



Veillez prendre note que la séance régulière du conseil prévue pour le 9 juillet est déplacée au 16 juillet à 19 h 30.

M. Michel Morneau, directeur général (DG), dépose le rapport annuel 2024 sur la gestion contractuelle.



Une nouvelle entente est signée avec l'Écocentre de Beauharnois. Veillez prendre note que, dans le cadre de cette nouvelle entente, des frais de 60 \$ par dépôt de matériaux non triés sont maintenant exigés directement aux citoyens. À noter également que l'Écocentre n'accepte pas les encombrants puisque la MRC du Roussillon offre désormais ce service. Pour plus de détails, consultez notre site Internet, les détails de l'entente y seront disponibles dès la semaine prochaine.

Le conseil mandate la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour réaliser l'acquisition des lots vacants dans le Corridor forestier de Châteauguay-Léry. Ceci permet de conclure le dossier d'entente hors-cour avec certains propriétaires.

D'un commun accord, le contrat d'arpentage octroyé à la firme Bérard Tremblay Inc. en 2021 dans le cadre du projet Phase II est annulé, et ce, sans frais de résiliation.

Le conseil accueille favorablement les demandes d'aide financière de deux organismes, soit 500 \$ à la Société d'aménagement des Îles-de-la-Paix dont la mission est de protéger ces îles et 250 \$ à la résidence Chez-nous solidaire dont la mission est d'accompagner les adultes vivant avec une déficience intellectuelle modérée à légère en offrant des appartements supervisés.

À la suite du dépôt de l'avis de motion et de l'adoption du projet de règlement à la séance du 12 février dernier, le règlement 2025-554 sur la régie interne des séances du conseil est adopté. Ce règlement vise à ajuster les règles entourant le déroulement des séances publiques; les ajustements touchent la prise de parole des élus lors d'un vote et la possibilité d'une participation à distance (en mode virtuel) d'un(e) ou de plusieurs élus(es) dans des circonstances bien définies.

Urbanisme



À la suite du dépôt de l'avis de motion, de l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 12 février et de la rencontre d'information publique du 19 mars, le règlement 2025-552 permettant des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est adopté. En résumé, un PPCMOI a pour but de permettre la réalisation de travaux qui dérogent aux règlements d'urbanisme. Il s'agit d'une mesure d'exception mise à la disposition des citoyens, régie par une série de critères très stricts. Ce règlement a été adopté à la majorité, à la suite d'une demande de vote.

À la suite du dépôt de l'avis de motion et de l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 12 février dernier, le règlement 2025-555 permettant d'exiger auprès de tout nouveau propriétaire un droit de mutation de 3 % pour la tranche excédant 500 000 \$ de la valeur de son immeuble est adopté.

Avis de motion et adoption des premiers projets de règlements

- Le projet de règlement 2025-556 visant à revoir la délimitation de certains espaces vacants soumis à un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble dans le secteur Ouest de la ville et à agrandir l'affectation multifonctionnelle à même l'ensemble des lots 5 141 850 et 5 141 851;
- Le projet de règlement 2025-553 visant à modifier le règlement de zonage. Cet ajustement est nécessaire pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme modifié par le règlement 2025-556;

- Le premier projet de règlement 2025-557 concernant la phase deux (2) du quartier de l'école, modifiant le règlement de zonage afin que les grilles d'usage correspondant au plan d'aménagement d'ensemble (PAE) accepté par le conseil, à la suite des recommandations du CCU;
- Le projet de règlement 2025-558 modifiant le règlement de lotissement dans le cadre d'un PAE. Ce règlement ajuste, principalement, certaines largeurs minimales des emprises et courbes de raccordement minimales.



Les projets de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture. C'est le moment de nous communiquer vos commentaires.

À la suite des recommandations du CCU, le conseil approuve quatre plans d'intégration et d'implantation architectural (PIIA) conditionnellement au respect de certaines exigences et refuse un PIIA.

Le conseil accepte le plan de lotissement du projet du Groupe FAA Construction situé au bout de la rue du Parc-Notre-Dame prévoyant une cession pour fins de parc de 1.5 % de terrain et un solde en argent correspondant aux 8.5 % restants.

Sécurité publique

Le conseil tient à souligner le départ à la retraite de M. Michel Gendron après près de 44 ans de service à titre de pompier volontaire. Un hommage à cette longue carrière sera rendu lors de la séance du conseil du mois de mai prochain.



Trois postes de pompier sont à combler.

Nous rappelons à tous les citoyens l'importance de s'inscrire au [système d'alerte de la sécurité publique](#). Les citoyens inscrits ont reçu des avis lors de la tempête de neige exceptionnelle du 16 février dernier. Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, composez le 450 692-6861, poste 208.

Ressources humaines

À la suite de la recommandation du comité Ressources humaines, le Conseil accepte la levée de la période de probation de Mme Vicky Deslauriers, adjointe administrative.



Le conseil nomme le directeur général, M. Michel Morneau, responsable de la protection des renseignements personnels. À ce titre, il est chargé de s'assurer du respect et de l'application de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels.

Travaux publics

Le conseil autorise la mise au rancart et la vente du camion F-150 2012.

Le conseil autorise la prolongation des services d'égout et d'aqueduc sur la rue Paul, aux frais de la citoyenne désirant desservir son lot.



L'équipe des travaux publics fait un très bon travail proactif pour prévenir les inondations durant cette période de fonte des neiges et de pluies printanières abondantes. Nous les remercions de leur excellent travail.

Loisirs

Nous soulignons le succès de la Soirée des Ados à laquelle plus de 50 jeunes ont participé.

Le comité des Loisirs et de la Vie culturelle recommande au conseil d'améliorer l'éclairage au parc Multifonctionnel, du côté des terrains de soccer, avant le début de la saison.

Les inscriptions pour les activités sportives et culturelles pour le printemps et l'été 2025 sont maintenant en ligne, sur notre plateforme Qidigo.

Cette année, nous offrirons du baseball pour les enfants de 5 à 10 ans, sous forme de camp, les samedis matin. Nous offrirons également du hockey-balle pour les jeunes de 8 à 10 ans et les adultes, les mardis soir. Le soccer revient pour les jeunes et également pour les adultes.

De plus, une nouvelle session de yoga et une nouvelle session de tissage suédois débiteront sous peu.



Pour connaître toutes les activités offertes, consultez le cahier des loisirs Été 2025 distribué prochainement par la poste ou le site Internet.

Ne manquez pas notre traditionnelle Chasse aux cocos le 19 avril prochain au parc Georges-Rufiange, de 10 h à 12 h.

Le Salon du livre de la MRC de Roussillon aura lieu du 3 au 6 avril prochain au centre municipal de Saint-Constant, sur le thème *À chacun son style*. L'entrée et les activités sont offertes gratuitement. Consultez la programmation complète sur le site sdlr.ca.



MADA

Viactive

La mise en forme par l'activité Viactive aura lieu tous les mardis et jeudis de 13 h 30 à 14 h 30, du 8 avril au 29 mai inclusivement. Le programme Viactive, créé en 1988 par Kino-Québec, vise à faire bouger les 50 ans et plus. Le nombre de participants est limité à 20. Inscription via mada@lery.ca.

Conférences et croissants

Prochaine activité conférences et croissants – exceptionnellement un mercredi



Date et lieu : Le mercredi 30 avril à 9 h 30, à l'hôtel de ville
Conférencier invité : M. Denis Fortier, physiothérapeute
Sujet : L'art d'envoyer promener la douleur

Pour nous aider à prévoir les places et le goûter, merci de confirmer votre présence au 450-692-6861, poste 290 ou à mada@lery.ca.

N'hésitez pas à en parler à votre entourage; tous sont les bienvenus !

Infra secteur Est



Le comité Infra secteur Est se réunit tous les lundis (et plus au besoin) pour évaluer l'avancement du dossier ainsi que pour faire un suivi sur les points en suspens et les questions émanant du conseil.

Le comité, sous la responsabilité de Mme Liette Lamarre, conseillère du district 5, est également composé de M. le maire Kevin Boyle, des conseillers du secteur Est, soit Mme Céline Prigent (district 6) et M. Daniel Proulx (district 4), de M. Michel Morneau, directeur général de la Ville de Léry et de M. Guillaume Robidoux, ingénieur municipal.

Notre objectif de maintenir le coût à 30 000 \$ ou moins par porte pour fournir de l'eau potable et un égout municipal dans le secteur Est est toujours d'actualité. Nous sommes heureux d'affirmer qu'il est en voie d'être atteint.

Nous avons reçu de bonnes nouvelles au cours du dernier mois. Nous sommes en mesure de confirmer que, jusqu'à maintenant, les fonds disponibles pour financer notre projet à l'aide du **programme PRIMEAU 2023 sont de l'ordre de 30 M \$, soit 50 % de plus que la somme de 20,3 M \$ dont nous disposons par décret.** Et le montage financier n'est pas terminé, nous continuons notre travail. Surveillez les communications à venir : dès que nous connaissons le montant final, nous publierons les dates de nos rencontres citoyennes qui se tiendront probablement en mai et en juin. Celles-ci vous permettront d'obtenir tous les détails du projet et de poser toutes vos questions.

Le 17 mars dernier, tous les élus ont participé à une rencontre avec Mme Claudine Proulx, directrice des programmes d'infrastructures d'eau Montréal au ministère des Affaires municipale et de l'Habitation du Québec (MAMH). Cette séance *TEAMS* invitait particulièrement les nouveaux élus à poser toutes leurs questions afin qu'ils puissent bien comprendre les mécanismes d'octroi de l'aide financière fournie par le MAMH dans le cadre du projet Infra secteur Est.



Au cours de cette rencontre, chacun des élus en a donc profité pour partager toutes ses interrogations et toutes ses préoccupations avec Mme Proulx concernant le financement du projet Infra secteur Est par le MAMH. Cette dernière a répondu avec clarté et transparence à chacune des questions. En bref, après un dernier tour de table, on peut affirmer que la réunion était du temps bien investi et qu'elle fut très constructive. En effet, à la fin de celle-ci, toutes les questions de chacun des élus avaient été traitées, et ce, à la satisfaction de tous.

Informations aux citoyens

Correspondance

Le MAMH nous informe que les travaux soumis dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) ont été acceptés. La Ville a déjà reçu 50% du 1,2M \$ et recevra sous peu le solde du montant.

La direction générale des Finances municipales et des Programmes nous rappelle que les états financiers de la Ville doivent maintenant indiquer la surface des terrains municipaux qui sont contaminés et prévoir un fonds de réhabilitation à cet effet.



La ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, demande aux municipalités de mettre l'accent sur l'acquisition des produits québécois et le recours à des services québécois afin de soutenir l'économie du Québec en ces temps de guerre commerciale.

Elle indique que les contrats municipaux dont la valeur totale s'élevait, à l'échelle du Québec, à 19 milliards de dollars en 2023-2024. La valeur de ces contrats peut faire une différence dans l'économie locale.

Une correspondance de l'Association des directeurs municipaux du Québec nous indique que le MAMH vient d'adopter un règlement stipulant que les organismes municipaux peuvent uniquement attribuer un contrat à une entreprise ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable.

M. le maire passe maintenant la parole aux conseillers.

M. Marc Desmarais, conseiller du district 1, clarifie le fait qu'il ne s'oppose pas au projet d'égout et d'aqueduc du secteur Est, mais il demande des garanties essentielles avant d'aller de l'avant. Nous devons d'abord obtenir la confirmation du montant exact de la subvention gouvernementale et finaliser une entente avec la Ville de Châteauguay pour l'approvisionnement en eau. Il est de notre responsabilité de protéger les fonds publics et d'agir avec prudence, sans céder à la pression.

M. Desmarais refuse toute tentative de désinformation et continuera à défendre les intérêts des citoyens avec rigueur et transparence. Deuxièmement, il se dit content du règlement modifié sur les séances de conseil à la suite de son avis de motion qui donne le droit de parole pour exprimer la décision de chaque élu lors du vote.

M. Réjean Labrie, conseiller du district 2, indique que le projet Halte Les boisés prend forme. Il s'agit de valoriser et d'aménager le secteur boisé sur le côté sud du boulevard de Léry, situé devant l'hôtel de ville.



M. François St-Cyr, conseiller du district 3, mentionne qu'il va demeurer vigilant quant à l'application du règlement permettant les PPCMOI entre autres, en ce qui concerne l'affichage des projets, les amendes imposées et le respect de l'environnement.

Lors du démarrage de la construction de projets domiciliaires, il suggère de fournir davantage d'informations aux citoyens, en particulier lorsque des opérations de dynamitage sont prévues.

M. Daniel Proulx, conseiller du district 4, invite les citoyens à optimiser leurs déplacements à l'Écocentre de Beauharnois en accumulant les rebuts. L'objectif est de réduire le nombre de visites puisque la Ville est facturée pour chacune d'elles. Il revient sur la nouvelle entente avec l'Écocentre et précise aussi que le carton n'y est plus accepté puisqu'il peut maintenant être déposé dans le bac de recyclage.

M. Proulx rappelle que l'entière gestion des trois collectes est sous la responsabilité de la MRC de Roussillon. Pour toutes questions, il faut se référer au site Web info-collectes.ca ou appeler au 514 928-5227. Enfin, il réitère qu'il apprécie tous les efforts qui sont déployés par le comité Infra secteur Est pour atteindre les objectifs du projet tels que définis.



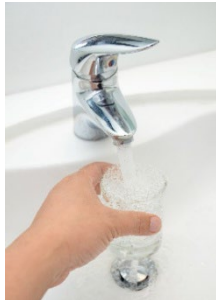
Mme Liette Lamarre, conseillère du district 5, rappelle que la collecte des objets volumineux a lieu lors de la première collecte de rebuts de chaque mois et que cela coïncide bien avec ceux qui profitent de l'arrivée de la belle saison pour faire « le grand ménage du printemps »!

Mme Céline Prigent, conseillère du district 6, invite les citoyens à vérifier le bon fonctionnement de leur pompe d'assèchement en cette période de crue et à s'assurer que

celles-ci ne soient pas reliées au réseau sanitaire. Elle favorise l'annonce publique des développements domiciliaires de la ville pour éviter la surprise des citoyens lors de travaux comme ceux effectués récemment sur la rue du Parc-Notre-Dame. Enfin, Mme Prigent demande aux citoyens de demeurer vigilants face aux colporteurs qui se présentent aux résidences et de ne pas hésiter de leur demander d'afficher leur permis. Voici le lien vers le [Règlement sur les colporteurs](#).

M. le maire Kevin Boyle informe les citoyens sur les points suivants.

Eau potable



Nous avons eu une première réunion le 13 mars dernier avec les représentants de la Ville de Châteauguay et des représentants du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) pour négocier le renouvellement de l'entente intermunicipale d'eau potable, celle-ci étant venue à échéance le 31 décembre 2023. Nous analysons aussi le rapport final de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sur le coût de production de l'eau commandé par la ville de Châteauguay.

Nous prenons acte de la résolution de la Ville de Châteauguay nous demandant d'interrompre l'émission de tout nouveau permis de branchement à l'aqueduc. Nous sommes surpris de ce geste, puisque le volume actuellement consommé par notre Ville correspond à 25 % du volume prévu dans l'entente échue. Le MAMH nous a communiqué qu'il est primordial de desservir le patrimoine bâti actuel et le secteur Est de Léry qui sera bientôt raccordé. Nous attendons un avis juridique afin de mieux analyser cette demande de la part de la Ville de Châteauguay.

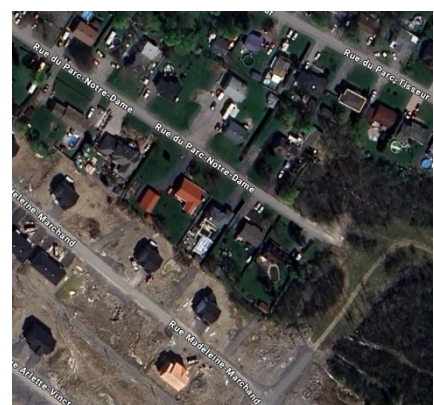
Nous nous attendons à recevoir dès ce printemps les résultats de l'étude que nous avons commandée à la firme Bruser. Celle-ci porte sur les diverses options de desserte ou de fourniture d'eau potable pour le territoire de la ville de Léry et de la région.

La Ville de Léry n'est pas apte à produire de l'eau potable en ce moment. Nous comptons sur l'étude Bruser pour nous aiguiller sur des pistes de solution et ainsi, aider le conseil à déterminer les prochaines étapes.

Groupe FAA Constructions

Le déboisement au bout de la rue du Parc-Notre-Dame est en cours, en vue d'un nouveau projet domiciliaire situé dans notre périmètre urbain.

Ce projet domiciliaire faisant partie des zones non protégées de corridor vert avait été identifié en 2016 dans le Plan d'urbanisme de Ville de Léry comme une zone d'habitation.



Ce projet avait été ainsi amorcé en 2020. Il a fait l'objet d'une révision et d'une recommandation du CCU de l'époque et a été approuvé par le conseil municipal de cette même époque.

Le promoteur nous assure toutefois qu'il n'a abattu que le nombre d'arbres nécessaire à la réalisation du projet. Notons aussi qu'il a une obligation de replanter des arbres au cours de l'année suivant la fin des travaux. Aujourd'hui, l'orientation urbanistique de la Ville de Léry est de s'assurer de préserver les boisés et les endroits humides dans des zones protégées, telles que le corridor vert Châteauguay-Léry.



Dans cet esprit, je suis très fier d'avoir signé au nom de Léry en mars 2024, une servitude de conservation à perpétuité avec Héritage Saint-Bernard pour protéger une superficie de 5,4 hectares de milieux naturels du Corridor vert Châteauguay-Léry. De plus, nous demandons, en fait, nous exigeons des promoteurs de futurs projets immobiliers de préserver des zones tampon de boisés de 10 mètres ou plus entre les développements existants et les futurs nouveaux quartiers. Exemple : rue du Parc-Gendron/rue du Parc-Woodland.

Nous voulons développer un corridor vert dans la zone agricole qui longe l'autoroute 30, à partir du Centre écologique Fernand-Seguin jusqu'à la rue de la Gare.

Toponymie

La Commission de toponymie du Québec a officialisé, le 13 mars dernier, le nom de la rue Arlette-Vincter. On rappelle ici le souvenir de Mme Arlette Vincter, née Gigot (Sivry, Belgique, 1928 – Léry, 2024). En 1968, elle s'est établie à Léry, où elle a enseigné à la maternelle de 1973 à 1989. Très engagée dans sa communauté, elle a également été conseillère municipale de 1982 à 1998 et marguillière. Vous pouvez dès maintenant consulter la section toponymie sur le site Web de la Ville pour en apprendre davantage sur les raisons qui ont motivé nos choix.



Venez me rencontrer lors des Samedis du maire!

Mon prochain Samedi du maire aura lieu le 12 avril, de 13 h à 15 h.

Je serai également disponible les 17 mai et 14 juin.

Prenez rendez-vous via info@lery.ca et je vous y attendrai!

D'ici là, bon printemps à tous!

Pour toute information, les citoyens sont invités à communiquer avec la Ville de Léry par téléphone au [450 692-6861](tel:450-692-6861), poste 280 ou par courriel à info@lery.ca.

Nous vous invitons à visionner la [vidéo de la séance du Conseil](#) sur notre site Internet.